

Image not found or type unknown



Non utilité travaux copropriété

Par **dom G**, le **02/12/2015 à 21:44**

Je suis propriétaire d'un appartement au RdCh d'une copropriété de 9 appartements.

J'ai une entrée particulière sous le porche.

Les autres doivent franchir une autre porte pour accéder à un escalier.

Les accès à la cave et aux boîtes aux lettres sont dans le hall.

Question : 2 copropriétaires ayant bcp de millièmes souhaitent une réfection coûteuse de toute la cage d'escalier. Est-il possible de se soustraire à ces travaux car nous n'y allons jamais ?

ou seulement de participer à la réfection du hall d'entrée ? si possible sans changement des statuts mais seulement au titre de la non utilité.

Je vous en remercie